

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 mars 2009 à 20 h 30

* * * * *

Etaient présents :

Mmes : ETIEN - GALY - JOLY - LAKRICHI - MARTY - PETIOT-.

MM. : BENAZECH - DIMILTA - DUPONT - ENJALBERT - FABRE J.M. - MARIOJOULS - PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS -.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine -.

* * * * *

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

* * * * *

Compte administratif 2008

1) Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

<u>Total des dépenses :</u>	869 799,82 €
Dont : Charges à caractère général	261 638,99 €
Charges de personnel	399 317,00 €
Autres charges gestion courante	106 712,50 €
Charges financières	55 227,19 €
Opérations d'ordre	46 904,14 €

Total des recettes : **1 212 649,97 €**

Dont : Atténuation de charges	52 774,12 €
Produits des services	61 480,33 €
Impôts et taxes	630 782,72 €
Dotations et participations	232 463,21 €
Autres produits gestion courante	73 639,82 €
Produits financiers	6,93 €
Produits exceptionnels	4 790,08 €
Opérations d'ordre	3 474,57 €
Excédent antérieur reporté	153 238,19 €

Soit un excédent de 342 850,15 €.

Section d'investissement

Dépenses **586 540,20 €**

Opérations réelles	
Remboursement d'emprunts	76 683,48 €
Frais d'études	2 033,20 €
Subventions d'équipement versées	111 598,18 €
Acquisition de terrains, matériels	61 441,52 €
Travaux construction divers	19 021,27 €
Aménagement espaces publics	7 194,49 €
Extension réseaux publics	423,39 €

Aménagement papeterie	6 757,60 €
Aménagement logements presbytère Lafontasse	5 840,68 €
Maçonnerie Collégiale	48 794,02 €
Aménagement cœur de village	7 424,10 €
Fermeture préau Lafontasse	3 306,94 €
Aménagement local stockage Salvages	691,79 €
Travaux mise en sécurité voirie 2007	17 054,96 €
Travaux voirie 2007	15 414,85 €
Mise aux normes travaux églises et temple	55 647,84 €
Travaux aménagement écoles	5 425,41 €
Travaux voirie 2008	126 351,91 €
Réhabilitation ruines ancienne papeterie	11 960,00 €
Opérations d'ordre	3 474,57 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 318 880,58 €.

2) **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

. Dépenses :	86 409,59 €
. Recettes :	90 684,45 €
Soit un excédent de	4 274,86 €

Section d'investissement :

. Dépenses :	65 420,46 €
. Recettes :	204 782,61 €
Soit un excédent de	139 362,15 €

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat :

1) **Budget général :**

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 342 850,15 € est affecté à la section d'investissement au compte 1068.

2) **Budget de l'eau et de l'assainissement :**

Le résultat cumulé de la section d'exploitation, soit 4 274,86 € est affecté à la section d'investissement au compte 1068.

Vote des taux d'imposition :

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 302 689 €. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	8,05 % (7,67 % en 2008)
Taxe foncier bâti	:	13,27 % (taux inchangé)
Taxe foncier non bâti	:	83,79 % (79,83 en 2008).

Budget Primitif 2009 :

1) **Budget Général**

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 051 294 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	153,00 €
Association Tennis	77,00 €
Chenil	1 098,00 €
Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	2 000,00 €
Fête des associations	2 000,00 €
Jeunesse au plein air	77,00 €
MJC des Salvages 1 ^{er} semestre 2009	534,00 €
MJC des Salvages 2 ^{ème} semestre 2009	534,00 €
Prévention routière	150,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
Salvages Passion	229,00 €
APPMA	300,00 €
Coopérative école de Lafontasse (forfait téléphone)	500,00 €
Coopérative école des Vignals (forfait téléphone)	500,00 €
Coopérative école des Vignals (forfait fournitures scolaires)	2 220,00 €
Coopérative école de Lafontasse (forfait fournitures scolaires)	2 040,00 €
Divers Pass Foncier	24 000,00 €
ADMR	1 000,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

Total des dépenses	2 625 866,00 €
Opérations réelles	2 625 866,00 €
Remboursement d'emprunts	80 400,00 €
Frais d'études, concessions et droits assimilés	12 000,00 €
Subventions d'équipement	25 000,00 €
Acquisition terrains, matériel	46 000,00 €
Immos en cours construction	10 000,00 €
Travaux éclairage public	40 000,00 €
Aménagement espaces publics	12 000,00 €
Extension réseaux divers	5 000,00 €
Aménagement papeterie	8 500,00 €
Maçonnerie Collégiale 2 ^{ème} tranche	240 000,00 €
Aménagement cœur de village	430 000,00 €
Aménagement columbarium	15 120,00 €
Mise aux normes églises et temple	115 000,00 €
Aménagement travaux écoles	13 000,00 €
Travaux de voirie 2008	246,00 €
Haut débit	15 600,00 €
Réhabilitation ancienne papeterie	278 000,00 €
Travaux de voirie 2009	120 000,00 €
Création centre activités sportives	400 000,00 €
Construction crèche	760 000,00 €

2) Budget de l'eau et de l'assainissement

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 201 569 €.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 753 891 €.

Surtaxe eau

Le Conseil Municipal décide de porter pour l'année 2009 la surtaxe perçue sur la vente de l'eau de 0.65 € à 0.67 € le m³ d'eau consommée.

Surtaxe d'assainissement

Le Conseil Municipal décide de porter le montant de la redevance d'assainissement de 0.74 € à 0.76 € par m³ d'eau assaini vendu au titre de l'année 2009.

Evaluation charges transférées, modification attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Commune par la Commune de Burlats pour un montant de 74 198 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation pour un montant de 310 978 €.

Enveloppe indemnitaire personnel

Le Conseil Municipal décide de reconduire les attributions votées les années précédentes en matière d'indemnité d'administration et de technicité, l'enveloppe globale étant de 19 296 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

D'autre part, une indemnité de mission sera versée aux agents sous contrat de droit privé.

Indemnités de fonction au Maire, Adjoint et Conseillers Municipaux délégués

A compter du 1^{er} mai 2009, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les indemnités attribuées au Maire, aux Adjoint et aux Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation :

Indemnité du Maire (inchangée) :

Il bénéficiera d'une indemnité d'un montant correspondant à 39 % de l'indice brut 1015.

Indemnité du 1^{er} adjoint (inchangée) :

Une indemnité correspondant à 16.5 % de l'indice brut 1015 lui sera accordée.

Indemnité des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjoint (inchangée) :

Une indemnité correspondant à 12 % de l'indice brut 1015 leur sera accordée.

Indemnité du Conseiller Municipal bénéficiant d'une délégation au titre des travaux d'entretien courant de voirie, d'eau et d'assainissement :

Il bénéficiera d'une indemnité correspondant à 6 % de l'indice brut 1015.

Indemnité des trois autres Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation (inchangée) :

Ils bénéficieront d'une indemnité correspondant à 3 % de l'indice brut 1015.

Durée d'amortissement frais d'étude

Le Conseil Municipal décide de fixer à un an la durée d'amortissement des frais d'étude réalisée au lieu-dit « La Légro ».

Personnel communal

Le Conseil Municipal décide de transformer à compter du 1^{er} septembre 2009, le poste de garde-champêtre principal en poste de garde-champêtre chef et le poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal.

Remboursement anticipé du Fonds de Compensation TVA

Suite au plan de relance de l'économie, le Conseil Municipal décide d'inscrire aux budgets (général et annexe) de la Commune, le montant de 810 000 € de dépenses réelles d'investissement afin de percevoir dès 2009 le FCTVA relatif aux dépenses de 2008 à la place de le percevoir en 2010.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec le représentant de l'état.

Demandes de subventions :

. Construction d'une crèche :

Une subvention de 30 %, soit 190 531 € est sollicitée au titre de la DGE 2009 Catégorie n° 8 ; le montant des travaux est estimé à 635 104 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite également une subvention la plus élevée possible auprès de la MSA et du Conseil Général dans le cadre du Contrat territorialisé du Pays Sidobre-Monts de Lacaune 2008-2013.

. Création Espace sportif :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional ainsi que du Conseil Général dans le cadre du Contrat territorialisé du Pays Sidobre-Monts de Lacaune 2008-2013 pour un montant estimatif de travaux de 414 574 € HT.

. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général pour la restauration de deux registres d'état-civil.

Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDET pour la réalisation des travaux d'extension d'Eclairage Public 2009. Le montant de l'opération s'élève à 31 300 € TTC.

Travaux d'Adduction d'Eau Potable, maillage de réseaux

. Dévolution des travaux :

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre une procédure adaptée pour les travaux d'interconnexion de réseaux Sept-Faux/Carauce et Carauce/Le Bez.

. Demandes de subvention :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux de maillage de réseaux dont le coût prévisionnel s'élève à 395 195 € HT.

Convention avec le SATESE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour définir les modalités d'intervention de ce service qui intervient déjà régulièrement sur la Commune pour apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration.

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF pour fixer les conditions d'aide financière pour la construction d'une crèche, à savoir : 161 500 € de subvention et 28 500 € de prêt sans intérêt sur 10 ans.

Convention de partenariat

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec la Clinique vétérinaire du Siala afin de prendre en charge les animaux errants blessés sur la voie publique.

Pass Foncier

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif du Pass Foncier en attribuant une subvention de la Commune à chacun des bénéficiaires afin de faciliter l'accession à la propriété et fixe à 6 le nombre de lots pouvant bénéficier de cette mesure sur le lotissement des Vignals.

Signature bail emphytéotique avec le Pact du Tarn

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique avec la SA Habitat Social Pact 81 (HSP) pour la mise à disposition d'un bâtiment situé à Burlats dans lequel doivent être aménagés des logements sociaux.

Dénomination noms de rues

Le Conseil Municipal décide de donner une dénomination officielle aux voies publiques situées sur le secteur des Salvages, de la Glène et Bassadel.

Plan Local d'Urbanisme

. Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de modification du PLU et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation, choisir le bureau d'études et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- . Le Conseil Municipal décide également de lancer 4 révisions simplifiées du PLU, à savoir :
- Révision n°1 : Réduction d'espace boisé classé
 - Révision n°2 : Transformation zone N en zone N1 afin de favoriser l'évolution du bâti
 - Révision n°3 : Adaptation de la zone N2 du Lac Bas
 - Révision n°4 : Création d'un Parc Résidentiel de Loisirs.

Participation complémentaire CLSH

Durant les vacances d'Avril 2009, les enfants du Centre de Loisirs de Lacrouzette sont conviés au spectacle prévu le 9 avril par le Centre de Loisirs des Vignals.

Le Conseil Municipal décide qu'une participation de 1 € par enfant assistant au spectacle sera demandée au CLSH de Lacrouzette.

Acceptations remboursement de sinistres

Le Conseil Municipal accepte :

- le montant de l'indemnisation, soit 1 298.73 € versé par la Compagnie d'assurance de l'Entreprise Martin et Cie qui avait occasionné des dégâts dans le village de Lafontasse lors de l'accident du 6 Mars 2008.
- le montant de l'indemnisation, soit 442.52 € versé par la Compagnie d'assurance de Monsieur PEREZ pour les dégâts causés sur un candélabre aux Salvages.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
